# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Disparité de remboursement de la TICPE entre les entreprises de travaux publics

Question écrite n° 45213

### Texte de la question

M. Xavier Batut attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les disparités existantes dans le secteur des entreprises de travaux publics pour le remboursement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Dans ce secteur, alors que les transporteurs routiers utilisant des camions peuvent récupérer une partie de la TICPE, allégeant *de facto* leurs coûts de production, les transporteurs de travaux publics équipés de tracto-bennes, ne peuvent, à l'heure actuelle, récupérer la moindre part de TICPE, bien qu'ayant les mêmes contraintes professionnelles que leurs collègues utilisant des camions. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour mettre fin à cette différence de traitement et garantir l'équité entre les entreprises de travaux publics.

### Données clés

**Auteur :** M. Xavier Batut
**Circonscription :** Seine-Maritime (10e circonscription) - La République en Marche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 45213
**Rubrique :** Bâtiment et travaux publics
**Ministère interrogé :** Économie, finances et relance
**Ministère attributaire :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 12 avril 2022, page 2320
**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)